

Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales

Lons-le-Saunier,  
Le 11 juillet 2007

Pôle SANTE PUBLIQUE  
Service Santé Environnement

Références à rappeler :  
note ambroisie 11juillet07 préfets FC.doc  
Affaire suivie par : Bernard Piot  
☎ : 03.84.86.83.44  
E-mail: bernard.piot@sante.gouv.fr

Le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales

à

## NOTE sur l'AMBROISIE

**L'ambroisie : une plante invasive dont le pollen fortement allergisant est un problème de santé publique.**

La lutte contre l'ambroisie est un des objectifs prioritaires du Plan Régional Santé Environnement (objectif n° 11 du PRSE - « améliorer la prévention de l'asthme et des allergies liés aux pollens »).

Cette plante invasive est déjà présente en Franche Comté, principalement dans le Jura, dans les secteurs de la basse vallée du Doubs et de la Bresse jurassienne. Elle risque de coloniser d'autres secteurs franc comtois dans les années à venir.

Des pollens d'ambroisie sont déjà comptabilisés (fin août - septembre) sur le capteur du Réseau National de Surveillance Aérobiologique implanté à Besançon.

### **Un plan de lutte se met en place dans le Jura.**

Le préfet du Jura a mis en place début 2007 un comité technique, piloté par la DDAF, chargé d'élaborer un plan de lutte contre l'ambroisie.

Principalement axé sur le caractère de plante invasive de l'ambroisie, il comporte :

#### **Un volet communication - (Co-financement DRASS à hauteur de 400 € sur BOP 228)**

- Edition à 10 000 exemplaires d'une fiche grand public, permettant d'identifier l'ambroisie et de connaître son cycle, d'informer sur l'impact sanitaire de son pollen, de son mode de diffusion dans les jardins privés via les graines de tournesol vendues pour les oiseaux, sur les modalités de destruction. Document réalisé à partir des maquettes disponibles élaborés par la DRASS en région Rhône Alpes
- Incitation à déclarer les nouvelles stations de présence d'ambroisie via un formulaire en ligne sur le site internet du Conservatoire Botanique de Franche Comté.

#### **Un volet lutte sur le terrain (repérage - arrachage - fauchage préventifs)**

- Formation des acteurs chargés de la gestion des accotements routiers et du domaine navigable (conseil Général)
- Formation des acteurs du domaine agricole

- Formation - Information des acteurs intervenant sur les chantiers type LGV
  
- Acteurs du BTP et de l'urbanisme  
Dans les marchés publics, les CCTP doivent prévoir un paragraphe sur la gestion préventive du risque d'implantation de l'ambrosie (notamment via la gestion des déblais et la végétalisation des terrains rapportés).
  
- Il est demandé à la DDASS de proposer un projet d'arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre l'ambrosie au titre de la santé publique, sur la base de ceux déjà pris dans les départements de la région Rhône Alpes.
  
- **Ce projet sera soumis à l'avis du CODERST du Jura en septembre 2007 et transmis aux autres départements franc-comtois,**  
Dans un souci de cohérence régionale, il est souhaitable que tous les départements de Franche Comté adoptent une démarche similaire.

Bernard PIOT